

INFORMATION PUBLIQUE

AVANT-PROJET DE PLAN DANS LE CADRE DU REEXAMEN DU PLAN D’AFFECTATION DES ZONES (PAZ)

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Liddes soumet à l'information publique durant 30 jours, soit du 26 avril au 27 mai 2024, l'avant-projet de plan.

Le dossier y relatif peut être consulté sur le site internet de la Commune et au secrétariat communal durant les heures d'ouverture officielle.

La Commune de Liddes invite également la population à une séance d'information

le 16 mai 2024 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

Les observations et propositions peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Liddes, le 26 avril 2024

L'Administration communale